

Sécurité Routière - Actions de sensibilisation et de prévention - Demande de subvention

Mme l'Adjointe WEINMAN, Rapporteur : La Ville de Besançon met en place un certain nombre d'actions de sécurité routière à destination de différents publics. Il s'agit d'actions de communication, de sensibilisation et de prévention notamment à l'attention des usagers vulnérables (piétons, cyclistes, enfants, personnes âgées, jeunes conducteurs de cyclomoteurs...) et usagers dans leurs déplacements de travail. Ces cibles sont celles qui ont été déterminées par le diagnostic de sécurité routière établi dans le DGO (Document Général d'Orientation) dont la Ville est signataire et réactualisé au cours de l'année 2007.

Ce document détermine les enjeux prioritaires de sécurité routière pour le Département du Doubs et permet d'établir annuellement le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR). L'action de la Ville dans ce cadre permet l'obtention de financements de l'Etat.

Le coût de l'ensemble de ces actions est estimé à 19 000 €. La dépense est prévue au budget 2008 sur l'imputation 011.822.6238.90035.35000.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la mise en œuvre de ces actions
- autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du PDASR 2008 d'un montant de 5 000 €.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 3 octobre 2008.